



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

budget : personnel

Question écrite n° 32686

Texte de la question

M. Paul Molac alerte M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur les intentions de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) de réduire les paiements en espèces au sein des guichets de ses centres. Si cette mesure a pour effet visiblement de réduire le nombre d'agents dans les centres de finances publiques, celle-ci entraîne une conséquence supplémentaire tout aussi néfaste. En effet, dans la période de crise économique que le pays subit actuellement, le nombre de concitoyens dépourvus de chéquier ou de carte bancaire est en croissance, en raison de leur coût ou d'un interdit bancaire. Cette mesure aurait ainsi pour conséquence de supprimer un service de proximité indispensable, et de rendre encore plus difficiles les démarches de recouvrement pour des personnes souvent vulnérables. Il lui demande donc si le Gouvernement compte mettre en oeuvre cette mesure qui risque d'être préjudiciable pour bon nombre de personnes parmi les plus démunies.

Texte de la réponse

La réduction sensible des paiements en espèces au guichet pour éviter la détention de fonds dans les centres des finances publiques fait effectivement partie des orientations stratégiques de la direction générale des finances publiques (DGFIP) pour les cinq prochaines années. Cette mesure vise à renforcer la sécurité des personnels et des usagers. En effet, depuis le mois de septembre 2012, ce ne sont pas moins de cinq centres des finances publiques qui ont fait l'objet d'un braquage ou d'une tentative de braquage. Dans ce contexte, il est souhaitable de réduire, sans la supprimer, la manipulation du numéraire dans les centres des finances publiques, sans que cette orientation ne remette en cause la présence des services dans les territoires ou le nombre d'agents en charge de l'accueil des usagers. En contrepoint, la DGFIP veille à prendre en compte les situations d'exclusion bancaire, dans le traitement des dossiers des personnes les plus fragiles ou vulnérables.

Données clés

Auteur : [M. Paul Molac](#)

Circonscription : Morbihan (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32686

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Budget

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juillet 2013](#), page 7346

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 95